

**Animer la restauration ou la création de mares communales  
sur la base d'un appel à projets  
&  
Identifier les sites pertinents de mise en œuvre de mesures  
de compensation sur le territoire**

**But :**

- Augmenter la densité de mares pour reconstituer/pérenniser une trame humide fonctionnelle,
- Sensibiliser les collectivités/habitants à ces écosystèmes.

&

- Identifier les friches et délaissés du territoire pouvant accueillir des mesures compensatoires,
- Hiérarchiser ces éléments pour orienter les demandes de foncier pour mesures de compensation sur des espaces à grande pertinence environnementale.

**Contexte :**

Ces deux actions importantes s'inscrivent dans le cadre d'un contrat vert et bleu visant, sur la vallée de la Bourbre, la plaine de l'Est lyonnais et les terres froides, à mettre en œuvre des actions et faire émerger des démarches opérationnelles en faveur de la préservation et de la remise en bon état des continuités écologiques.

1. La création ou la restauration de mares sur les fuseaux et corridors du SRCE doit permettre d'augmenter leur densité sur les sites d'enjeux stratégiques et ainsi de reconstituer une trame humide en pas japonais favorable à la biodiversité locale.
2. Le focus sur des terrains sans enjeux économiques devrait faciliter l'acceptation locale des mesures compensatoires. Pour la profession agricole, la consommation de leur outil de travail (la terre) est donc double (utilisation pour le projet puis à des fins de compensation) alors qu'il existe bon nombre de friches urbaines, agricoles, industrielles ou sites naturels dégradés : décharges sauvages, anciennes décharges, remblais...

**Durée de la mission :**

5 à 6 mois. (35 h hebdomadaire)  
Entre février et aout

### **Missions candidat/e**

1. - Relancer l'appel à projet mare pour les collectivités,  
- Hiérarchiser les réponses en fonction des enjeux patrimoniaux et en lien avec les corridors biologiques prioritaires,  
- Diagnostic de terrain (amphibiens, odonates principalement),
2. - Identifier et centraliser le foncier pouvant être mobilisé pour des mesures compensatoires,  
- Hiérarchiser les réponses des porteurs de foncier en fonction des enjeux patrimoniaux et en lien avec les corridors biologiques prioritaires,  
- Diagnostic de terrain (continuités terrestres et aquatiques, point noir, piège à faune...),  
- Alimenter et mettre à jour le catalogue des fiches sites et l'atlas des sites susceptibles d'accueillir des mesures compensatoires.

### **Profil candidat/e**

- Maîtrise des SIG (QGis...)
- Qualités rédactionnelles,
- Connaissances naturalistes appréciées (sur des groupes comme Amphibiens, Libellules, Flore, Habitats)
- Goût pour la concertation,
- permis B indispensable, véhicule personnel souhaité

### **Salaire/Indemnisation :**

Indemnisation légale : 12,5 % du plafond horaire de la Sécurité sociale, équivalent à 30 % du SMIC.  
Tickets restaurants et remboursement des frais kilométriques.

### **Encadrement :**

Etude sous la responsabilité du Chargé de projets du CEN Isère en charge du contrat vert et bleu Bourbre, qui assurera l'encadrement scientifique, technique et de terrain (Maitre de stage : Jean-Luc GROSSI)

### **Lieu :**

- Travail de bureau : Siège du Conservatoire à Saint-Egrève
- Travail de terrain : Déplacements vers une partie des 73 Communes du bassin versant de la Bourbre

### **Moyens mis à disposition**

Ordinateur, GPS,  
Smartphone avec logiciel de saisie de terrain,  
Manuels techniques et scientifiques.

### **Candidature à renvoyer avant le 08/01/20 à :**

[contact@cen-isere.org](mailto:contact@cen-isere.org)

### **Pour toute information complémentaire :**

Contactez Jean-Luc GROSSI : 04 76 48 24 49 ou [contact@cen-isere.org](mailto:contact@cen-isere.org)